

École de transformation sociale : l'enquête dans l'enquête.

L'imagination au pouvoir

N'est-ce pas celui qui porte la chaussure, plus que le cordonnier, qui est capable de dire si elle blesse et où elle blesse? À cette question, le psychologue et philosophe américain John Dewey répondait par l'affirmative. Il utilisait cette métaphore pour expliquer que la démocratie devait parvenir à ce que les individus élaborent des connaissances sur leurs expériences sociales, sur leurs conditions d'existence en vue de les comprendre et, quand elles sont problématiques, les transformer.

C'est en substance le processus qui a inspiré et qui anime depuis sa création l'École de transformation sociale, dispositif de formation participatif à destination de celles et ceux qui gravitent autour du secteur social, car ils y travaillent, l'étudient ou en utilisent les services.

Même si cette hétérogénéité d'acteurs implique des points de vue, des expertises et des expériences multiples, on leur trouve toutefois des problématiques communes. Tous sont confrontés à la fatigue, à la difficulté d'entrevoir un horizon plus juste et aux désillusions de l'action sociale, creusées par cette pandémie sans fin.

C'est ainsi que travailleurs de terrain, chercheurs, dirigeants d'associations ou de structures sociales, politiques et

citoyens ont investi l'ETS qui permet d'abord de s'arrêter, de souffler. Mais aussi de troquer les sabots trop lourds du quotidien contre les pantoufles douillettes, la chaise de bureau pour les coussins, le colloque singulier pour le cercle de parole.

Il s'agit aussi de produire – au fil des journées – un savoir et un récit commun, qu'on pourrait aussi qualifier d'« enquête » *en marchant*, sur trois problématiques sociales qui se sont amplifiées avec la pandémie. 1) Comment assurer un logement de qualité et durable pour tous? 2) Précarité alimentaire : de la gestion de l'urgence à la justice sociale. Quels enjeux et quelles alternatives? 3) Quel est le rôle de l'économie informelle en temps de crise?

Pour y arriver, il a d'abord fallu éclaircir ces enjeux, les objectiver, en souligner les nœuds, ou les impensés, pour chacun des trois chantiers thématiques proposés.

Notre équipe de rédaction a suivi ces laboratoires. Nous nous sommes imprégnés des échanges. Nous sommes allés, durant les pauses café et autres échanges informels, creuser davantage certaines questions auprès de ces experts par l'expérience. Nous avons récolté d'autres témoignages en dehors des sessions de travail de l'ETS. À partir de nos observations,

nous avons, avec les participants, contribué à l'identification/formulation d'un message et à la recherche d'un destinataire à qui l'adresser.

Comme autant de « traces » de ces chantiers, nous vous proposons :

- des podcasts qui documentent le processus et proposent un récit choral de l'enquête qui mène à chacun des messages. Vous pourrez les écouter à partir de mars 2022 sur alterechos.be et/ou sur <https://soundcloud.com/agence-alter>
- des articles que vous lirez dans les pages qui suivent qui permettent de prolonger ou de creuser les réflexions. •

L'ETS est un projet co-organisé par le Forum – Bruxelles contre les inégalités, Bruxelles Laïque, le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique, la Fédération des services sociaux, HE2B-IESSID et l'Agence Alter. Avec le soutien de la Fondation CERA, la COCOF, la COCOM, la Fédération Wallonie-Bruxelles. Illus par Gaëlle Grisard.

À VOS AGENDAS !

Événements : écoutes publiques des podcasts / apéro / débats
Le 10.03.22 - Précarité alimentaire
Le 17.03.22 - Accès au logement
Le 24.03.22 - Économie informelle
De 17 h 30 à 20 h à la Project(ion) Room à 1180 Bruxelles
Infos et réservations : sandron@le-forum.org

Loyers abusifs : une ordonnance qui fait débat

Le 28 octobre dernier, le parlement bruxellois votait une ordonnance « visant à instaurer une commission paritaire locative et à lutter contre les loyers abusifs ». Désormais, le locataire pourra demander une révision de son loyer s'il dépasse de 20 % une « grille indicative des loyers ». Un texte qui est loin de faire l'unanimité au sein des acteurs du droit au logement.

PAR MARINETTE MORMONT

C'est la première fois en Région bruxelloise qu'un texte interdit à un propriétaire de demander un loyer « abusif », cette notion étant définie par le dépassement de 20 % d'un loyer de référence inscrit dans une « grille des loyers » ou par « des défauts de qualité substantiels intrinsèques au logement ou à son environnement ». La toute récente ordonnance, qui ne sera mise en œuvre qu'une fois les arrêtés exécutifs adoptés, prévoit aussi l'institution d'une commission paritaire locative – composée de représentants des locataires et de représentants des bailleurs –, chargée de concilier les deux parties. Cette commission pourra être saisie à l'amiable ou à la demande du juge de

paix, et ses avis, non contraignants, auront la force d'un rapport d'expert.

Le vote de ce texte fait suite aux travaux menés depuis plusieurs années par les Équipes populaires (MOC) sur la notion d'encadrement des loyers. Thibaud de Menten est le représentant de l'asbl Loyers négociés qui a vu le jour en 2018, issue de ces mêmes travaux. « Actuellement, il existe une grille indicative des loyers (datant d'octobre 2017, NDLR), parfois utilisée par les locataires pour renégocier leur loyer à l'amiable, mais celle-ci est peu crédible pour les logements de petite taille, pour lesquels les loyers

indicatifs sont beaucoup trop bas, explique-t-il. L'Observatoire des loyers de 2015¹ met en avant que, dans les bas du segment, plus la qualité du logement baisse, plus le loyer est élevé. Après s'être fait évincer à plusieurs reprises de logements modestes, les locataires à bas revenus, souvent victimes de discriminations, ont tendance à accepter des logements de mauvaise qualité à des prix disproportionnés par rapport au logement, car les bailleurs profitent de la pénurie de logements modestes. » →



► Une large majorité des locataires qui se retrouvent devant le juge pour «loyers impayés» – et donc à risque d'expulsion de leur logement – est ainsi concernée soit par un logement insalubre, soit par un logement dont le loyer est disproportionné, soit les deux. « Cette ordonnance devrait permettre de dénoncer la position dominante du bailleur lors de la conclusion du bail et pourra, à terme, limiter ces abus, qui concerneraient 10 % du parc locatif, soit environ 30.000 logements. »

Pour Thibaud de Menten, ce texte est une victoire avec, toutefois, un bémol : l'effet rétroactif de la décision du juge ne pourra dépasser quatre mois, alors que le vice en matière de loyer est présent depuis le début du bail.

Pourtant l'ordonnance est loin de faire l'unanimité. Premier problème évoqué, le fait que les demandes de révision des loyers sont laissées à l'initiative des locataires. « On sait pourtant qu'une partie importante d'entre elles et d'entre eux, particulièrement les plus précaires, ne dispose pas des moyens nécessaires pour entamer de telles démarches, que ce soit par manque d'information ou de formation, ou parce qu'il leur semble trop risqué de s'engager dans un rapport de force face à leur propriétaire où ils ont beaucoup à perdre et peu d'espoir de gagner », rappelle Hugo Périlleux (ULB-IGEAT)². Entrer en conflit avec son propriétaire dans un contexte de

pénurie de logements n'est pas une partie de plaisir et suppose une prise de risques dont celui, ni plus ni moins, de perdre son logement. Et le chercheur de l'IGEAT d'ajouter : « À Paris, des mesures similaires ont été prises pendant un an et demi. Entre 200 et 300 demandes de révision ont été faites par des locataires, pour une

« Dans tous ces débats un peu techniques, le gros de l'affaire, c'est qu'on veut utiliser les prix du marché pour réguler le marché. »

Hugo Périlleux (IGEAT-ULB)

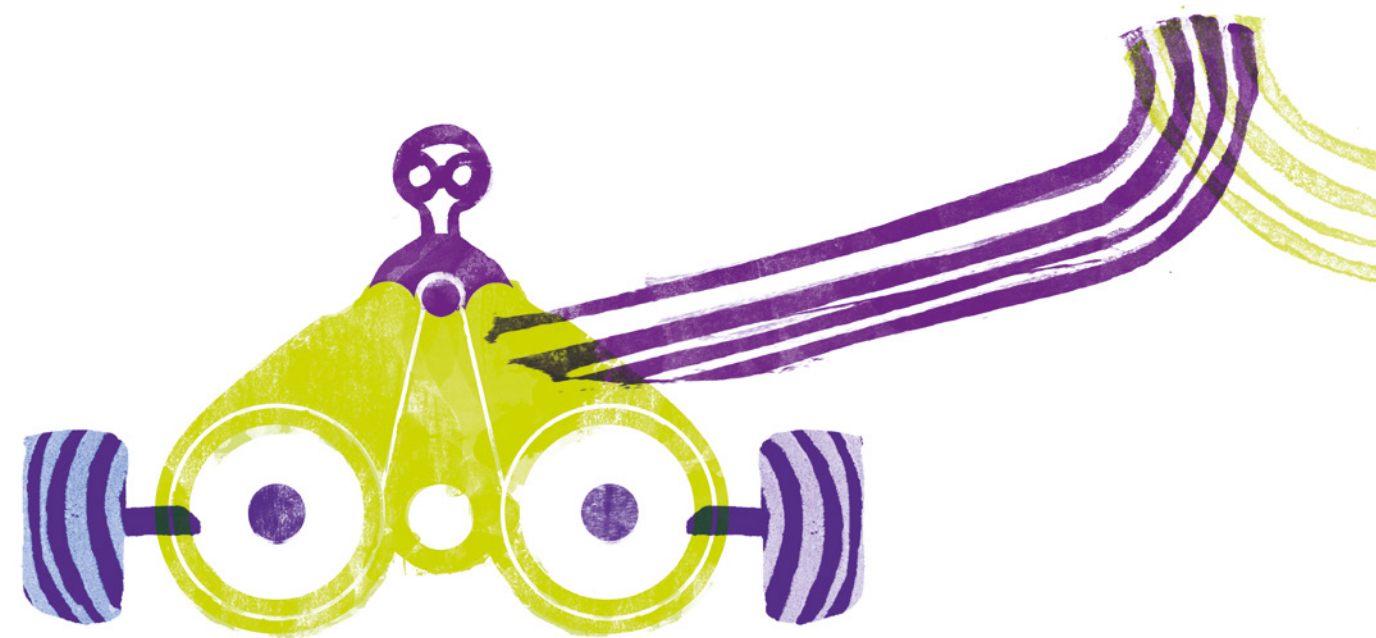
population beaucoup plus grande que Bruxelles. Ce qui est très peu. » Pour Thibaud de Menten, l'enjeu est en effet de former les assistants sociaux et les avocats à l'identification des loyers abusifs afin de pouvoir lancer des procédures.

Mais le plus gros hic est que la « grille indicative des loyers » – en cours de révision au cabinet – devrait utiliser les prix du marché comme valeur de référence. Elle ne

réglera donc ni le problème de l'insuffisance de l'offre de logements décents ni celui du montant du loyer médian. « Dans tous ces débats un peu techniques, le gros de l'affaire, c'est qu'on veut utiliser les prix du marché pour réguler le marché », résume Hugo Périlleux, qui fait partie de l'équipe de recherche chargée par le gouvernement d'évaluer et de mettre à jour cette grille. « Or depuis les années 80, les loyers n'ont cessé d'augmenter plus vite que les salaires – +20 % tous les dix ans. En gros, avec ce texte, on ne va pas toucher aux loyers de tous les logements, mais juste en ramener certains vers la norme, qui est déjà élevée. »

La grille des loyers pourrait même faire augmenter une partie des loyers des ménages les plus pauvres, regrettent les détracteurs de l'ordonnance. Car non seulement celle-ci permet au bailleur de saisir la commission paritaire locative si le loyer est considéré comme « abusivement bas » – soit inférieur de 30 % au loyer de référence –, mais elle pourrait aussi devenir un outil d'information pour les bailleurs sur le seuil jusqu'où il serait permis d'augmenter un loyer. « Cette ordonnance, c'est une coquille vide qui risque d'avoir l'effet inverse alors que le rapport de force entre bailleur et locataire est déjà super déséquilibré, lâche Anne-Sophie Dupont, du Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH). On ne devrait pas rajouter des cartes dans les mains des bailleurs. »

Comment, dès lors, agir sur les loyers du marché privé? Plusieurs mécanismes pourraient être activés : allonger les durées des baux (le bail de courte, voire très courte durée est devenu la norme, ce qui donne au propriétaire la possibilité d'augmenter



son loyer entre chaque occupant); enregistrer ces baux; taxer et geler les loyers (de l'ensemble ou d'une partie du marché); utiliser des « loyers de référence » calculés sur la base des coûts encourus par les propriétaires plutôt que sur celle des prix du marché; ou, encore, imposer une baisse de loyers pour tous les logements. « Cela passe aussi par un contrôle à tous les niveaux : logements insalubres, marchands de sommeil... », précise Anne-Sophie Dupont, avant d'ajouter : « Si on veut aller plus loin, on devrait réguler le marché acquisitif. Car ce dernier influe sur les prix de location. Finalement, tout le monde joue ce jeu spéculatif. »

Plutôt que de faire reposer les plaintes sur les épaules des locataires, il s'agirait en tout cas de se pencher de plus près sur les gains des propriétaires (taux de rente locative), estime de son côté Hugo Périlleux. Car le constat est sans appel : même en prenant en compte les frais de location et de rénovation, la moitié du loyer va directement dans la poche du propriétaire.

À Bruxelles, on estime à 8-12 % le nombre de « bailleurs pauvres ». Environ 40 % des logements mis en location par des personnes privées appartiennent par contre à des personnes résidant en dehors de la région et pour lesquels ces logements sont un revenu

d'appoint. Mais il ne faudrait pas se tromper d'ennemi, précise le chercheur : « 12 % des propriétaires ont 10 logements ou plus et 75 % des propriétaires en louent cinq ou moins. La propriété est éclatée. Le gros de la rente, ce ne sont pas des acteurs capitalistes, mais notre oncle, notre beau-frère, soit des personnes issues de la classe intermédiaire supérieure. En matière de logement, les alliances de classe sont compliquées. » •

1. Par l'Observatoire régional de l'habitat, avril 2016. https://www.docu.vlaamserand.be/sites/default/files/2021-06/observatoire_des_loyers-2015.pdf

2. « En finir avec la grille des loyers ... et la rente locative », Hugo Périlleux et Pierre Marissal, ULB-IGEAT, sur www.inegalites.be

L'alimentation bientôt intégrée dans la sécurité sociale ?

Verra-t-on bientôt une « sécurité sociale de l'alimentation » en Belgique ? Embryonnaire, l'idée fait pourtant son chemin.

PAR JULIEN WINKEL ET PIERRE JASSOGNE

Comme souvent ces temps-ci, les idées innovantes viennent de France. Après les Territoires zéro chômeur de longue durée, nés chez nos voisins, qui sont en train d'essayer sur le territoire belge, voici qu'une autre idée en provenance d'outre-Quévrain commence à faire du bruit chez nous : la sécurité sociale de l'alimentation.

Son principe est simple : créer en quelque sorte une nouvelle branche de la sécurité sociale, dédiée à une alimentation de qualité, durable, issue de l'agriculture paysanne. Via ce système, chaque citoyen, quels que soient son âge ou sa situation financière, recevrait un montant situé autour de 150 € par mois qui serait réservé à l'achat d'aliments auprès d'acteurs – producteurs, distributeurs, transformateurs

– conventionnés selon des critères définis de manière démocratique. Autre possibilité : donner 100 euros aux consommateurs et mutualiser les 50 euros restant pour développer des politiques publiques ambitieuses : achats de terre, subvention des exploitations, construction d'infrastructures, ou encore mise en place d'un salaire/statut paysan.

Le système serait financé par une cotisation proportionnelle au revenu, comme dans tout système de sécurité sociale qui se respecte. « Il existe également un quatrième principe, qui est celui de la démocratie alimentaire », explique Jonathan Peuch, chargé de plaider



et mobilisation au Fian Belgium, la section belge de Fian international, une « organisation internationale qui consacre son travail à la lutte pour la réalisation du droit à une alimentation adéquate et à la nutrition pour tous ». Il s'agit de conventionner les produits que les gens ont envie de manger,

en tablant sur le fait bien sûr que ce seront des produits locaux, durables, bons pour la santé, auxquels ils n'ont pas accès pour le moment. »

Chez nous, Fian Belgium est devenu l'un des fers de lance de la diffusion de cette idée. Mais le projet est donc bien né en France, à l'initiative du « Collectif pour la sécurité sociale de l'alimentation ». Composé de membres comme la Confédération paysanne ou encore le Réseau Civam – une organisation professionnelle agricole attachée à l'éducation populaire qui regroupe 12.000 fermes –, il compte aussi dans ses rangs le Réseau salariat du sociologue et économiste Bernard Friot, qui n'en est pas à son coup d'essai en termes de création de nouveaux pans de la sécurité sociale, puisqu'il propose aussi, sur le même modèle, la création d'une sécurité sociale de la culture¹. Une idée qui a fait pas mal de bruit en pleine pandémie de Covid, durant laquelle le secteur culturel a beaucoup souffert.

ALTERNATIVES INOFFENSIVES

Pour Jonathan Peuch, une sécurité sociale de l'alimentation aurait beaucoup d'avantages. Elle permettrait de rassembler et de résoudre deux grandes questions se trouvant aujourd'hui dans une certaine impasse. Il y a tout d'abord l'impossibilité à changer de modèle agricole, basé sur l'agriculture industrielle. « Le poids des défenseurs de ce modèle est trop important. Tout la législation actuelle, aussi, la favorise », analyse Jonathan Peuch. Depuis plusieurs années, toutes sortes d'initiatives comme le bio, les Gasap – (groupes d'achats solidaires de l'agriculture paysanne) – ou encore les circuits courts sont bien sûr apparues, et ça marche plutôt bien. Mais les agriculteurs se rendent compte qu'elles sont

réservées à une certaine clientèle, qui est soit en mesure de fournir des efforts financiers, soit personnels ou même cognitifs pour y avoir accès et pour permettre à ces initiatives d'exister, parce qu'elles sont peu encouragées politiquement. Ce sont des niches, des 'alternatives inoffensives' en quelque sorte, qui ne parviennent pas à changer le système dans son ensemble. »

« Jusqu'à il y a cinq ans, on ne parlait pas de l'alimentation comme un droit humain en Belgique. »

Jonathan Peuch, Fian

Autre impasse, ensuite : le constat, fait par les réseaux de lutte contre la pauvreté, d'une augmentation des inégalités et du recours de plus en plus important à l'aide alimentaire. « Jusqu'à il y a cinq ans, on ne parlait pas de l'alimentation comme un droit humain en Belgique. Il y avait cette idée que, malgré la pauvreté, presque tout le monde avait accès à la nourriture. On pensait que c'était pour l'Éthiopie,

la Somalie. Or aujourd'hui, en Belgique, 600.000 personnes demandent de l'aide alimentaire alors qu'on en était à 100.000 dans les années 2000. Ça devient préoccupant », continue Jonathan Peuch. Une aide alimentaire qui est, de plus, souvent basée sur les invendus issus de... la grande distribution et de l'agriculture industrielle, ne fournissant souvent que des produits de basse qualité. « Ce qui est aussi un enjeu de santé pour les publics fragiles », analyse Jonathan Peuch.

Avec son système, la sécurité sociale de l'alimentation permettrait donc de dépasser ces écueils. Un constat qui pousse aujourd'hui le Fian à diffuser un maximum cette idée. D'abord au niveau des individus. Puis des organisations. Puis des politiques... « Nous sommes en train de toucher les organisations », explique Jonathan Peuch. Il s'agira ensuite de mettre en place un plaidoyer avec celles qui sont intéressées ; plaidoyer que l'on pourra utiliser dans nos contacts avec les politiques en vue des prochaines élections. »

Parmi les structures intéressées, on retrouve notamment le MOC (Mouvement ouvrier chrétien). « Attention, il n'y a aucune position officielle du MOC sur ce sujet », prévient tout de suite Zoé Maus, qui travaille pour le CIEP (Centre d'information et d'éducation populaire), une structure en charge des activités éducatives et culturelles du Mouvement ouvrier chrétien. Mais il y a un intérêt, quelque chose s'est allumé, même s'il ne s'agit pas encore d'un grand feu de joie. » Pour un mouvement comme le MOC, les obstacles sont en effet nombreux. Il y a tout d'abord la radicalité du projet « communiste, anticapitaliste, qui n'est pas unanime au sein des mouvements sociaux, des syndicats ». Le fait, aussi, que la grande distribution reste une

→ grande pourvoyeuse d'emplois. Et puis il y a aussi la question des coûts. «*La curiosité au sein du MOC est vite confrontée à la question du financement* – estimé à 20 milliards d'euros par Jonathan Peuch, NDLR. *L'argent existe, mais où est le rapport de force actuel pour renforcer le financement général de la sécurité sociale?*», s'interroge Zoé Maus, qui garde malgré tout bon espoir, en notant que, «*depuis des années, on laisse le contrôle de l'alimentation à la grande distribution. Il est temps de changer*».

LE FÉDÉRAL BIENTÔT SOLLICITÉ ?

Même si le Fian n'a pas encore lobbé du côté politique, cela ne veut pas dire que certains partis ne s'intéressent pas à la sécurité sociale de l'alimentation. Ici, c'est du côté

À Bruxelles, une proposition de résolution portée par Écolo va demander au gouvernement fédéral d'étudier la faisabilité d'une sécurité sociale de l'alimentation.

d'Écolo que les travaux semblent les plus avancés. À Bruxelles, la députée Farida Tahar travaille sur une proposition de résolution visant «*à instaurer une mise en œuvre effective du droit*

projet utile. C'est dans ce cadre qu'elle découvre un projet français, Les Petites Cantines, un réseau de cantines de quartier, ouvertes à tous, dont l'objectif est de développer les liens de proximité (intergénérationnel et multiculturel) et de promouvoir l'alimentation durable. «*Petit à petit, en me formant, en parlant de ce projet à gauche, à droite, l'aventure s'est lancée*.» Une première en Belgique. À Kom à la maison, tout le monde est le bienvenu. «*Tu peux venir participer en cuisinant, en te posant, en buvant un petit café, en mangeant, en restant pour la vaisselle...*», poursuit Alix.

Dans ce restaurant, ce sont les habitants du quartier qui cuisinent et partagent le repas. Les cuistots arrivent vers 9 h, et après avoir pris le temps d'un thé ou d'un café, la petite équipe élabore le menu ensemble avant de mettre la main à la pâte.

L'addition est à prix libre. Le restaurant a calculé qu'un repas coûte en moyenne 10 euros. «*Un montant qui permet de*

à l'alimentation». Dans la pratique, elle proposera notamment de faire en sorte de généraliser la distribution des chèques alimentaires par les CPAS à l'ensemble... des CPAS bruxellois. «*Certains l'ont déjà fait durant la pandémie*», précise-t-elle. Le texte insiste aussi sur une alimentation saine et durable.

Mais, tout aussi intéressant, la proposition de résolution demande également au gouvernement fédéral d'étudier la faisabilité d'une sécurité sociale de l'alimentation... «*C'est bien au fédéral que ça va se jouer, parce que c'est là que se situent les compétences pour mettre cela en œuvre*», conclut Jonathan Peuch. •

1. «*Se battre au nom de l'exception culturelle, c'est être incapable de se fédérer*», *Alter Échos*, 5 novembre 2020, Julien Winkel

couvrir trois charges principales : le loyer, la rémunération d'un ETP qui fait tourner le restaurant, l'achat de marchandises, explique Alix. *Le restaurant récupère des invendus d'un magasin bio situé dans le quartier, mais achète aussi des fruits et légumes à un maraîcher situé en dehors de Bruxelles.*»

Kom à la maison souhaite accueillir un public d'une grande diversité en termes de revenus, d'âges ou de cultures. «*On veut baisser tous les obstacles, ce qui va permettre à certains publics de manger sainement et durablement. Le prix libre est très important pour cela, sachant que chacun va payer en fonction de ses moyens*», ajoute Alix.

Mais il y a d'autres aspects importants à Kom à la maison. On y cuisine végétarien. «*C'est d'abord une question d'inclusivité, mais c'est aussi une manière d'évacuer un débat clivant sur la viande qui empêche tout un public de venir. C'est surtout l'occasion de mettre en avant une alimentation saine, tout en étant gourmande*», conclut Alix.

Le monde parallèle de l'économie informelle

PAR CLARA VAN REETH ET MANON LEGRAND

Le travail au noir – non déclaré, caché, informel... – est partout, autour de nous. C'est la garde-malade, l'élagueur, le livreur, la femme de ménage, le serveur, la plongeuse. C'est un sans-papiers, une mère isolée, un étudiant, une retraitée. C'est un état perpétuel, ou passager.

Le travail au noir ne remplit pas les caisses de la Sécu mais participe au PIB. Il témoigne de nombreux dérèglements en matière de travail,

de droits, ou encore de politiques migratoires. Il révèle des abus, mais met aussi en lumière les débrouilles, les solidarités.

Les syndicats sont désarçonnés par ce secteur informel qui échappe à leur cadre habituel. Les pouvoirs publics le traquent ou tentent de le professionnaliser, ou de le formaliser (et souvent, au rabais).

«*Il est impossible de comprendre et de réguler les logiques et pratiques*

d'informalité sans être dans une approche sociétale»; «*Il faut se pencher sur les failles plutôt que sur les individus*», avons-nous entendu à l'École de transformation sociale.

Pour mieux cerner les contours de cette économie informelle – ou souterraine – et ses nuances, nous avons croisé les regards de ceux et celles qui gravitent autour des travailleurs au noir, qu'ils les accompagnent, les défendent ou les contrôlent.

LE DOUTE DANS LES ZONES GRISES

Charles-Éric Clesse, auditeur du travail de l'arrondissement judiciaire du Hainaut

Le travail au noir n'a rien d'une zone grise, selon Charles-Éric Clesse, auditeur du travail de l'arrondissement judiciaire du Hainaut. «*C'est une zone noire*», puisqu'il désigne «*toute situation dans laquelle un travailleur n'est pas déclaré à la sécurité sociale par son employeur. On peut aussi parler d'économie souterraine...*» Pour l'économie informelle en revanche, les nuances de gris apparaissent. «*Les chauffeurs Uber ou Deliveroo relèvent selon moi de l'économie informelle*, relève notre interlocuteur. *Ce sont des travailleurs indépendants mal payés, indépendants qui devraient être salariés*.» Autre exemple de zone grise : les travailleurs à mi-temps déclarés dont les heures sup' sont payées au noir, «*des cas de figure plus difficiles à démontrer que dans les cas où le travailleur n'est pas du tout déclaré, on a un doute dans beaucoup de situations*». Comment y voir clair là-dedans? «*Lutter contre ce type d'économie est extrêmement difficile. Il faut soit obtenir des informations, soit des dénonciations*», explique Charles-Éric Clesse. Et de conclure noir sur blanc : «*Il faut éradiquer le travail au noir. Une mesure serait de réduire les cotisations sociales. Si tout le monde jouait le jeu pendant un an, on verrait les prestations sociales augmenter. Le travail au noir met le système à mal.*»

MÊME AU NOIR, LES TRAVAILLEURS ONT DES DROITS

Jan Knockaert, coordinateur de l'asbl Fairwork Belgium

Le travail au noir : un travail non déclaré, caché, informel... Et pourtant pas complètement hors la loi. « *Ce qui est fantastique dans notre droit du travail en Belgique, c'est qu'il n'y a pas de différence entre un travailleur formel ou informel*, introduit Jan Knockaert. *Cela signifie que, pour un travailleur au noir ou sans papiers, il est toujours possible de réclamer des droits via les canaux existants (l'inspection du travail et l'auditorat du travail).* »

L'asbl Fairwork Belgium s'appuie sur ce cadre légal pour faire respecter les droits des travailleurs sans titre de séjour et compte de plus en plus de victoires à son actif, dont récemment la condamnation d'un patron à s'acquitter de 30.000 euros d'arriérés de salaire à un travailleur sans papiers.

Y parvenir n'est évidemment pas chose aisée. Pour réclamer des salaires impayés ou une compensation en cas d'accident du travail, encore faut-il prouver l'existence d'une relation professionnelle. À défaut d'un contrat de travail, tout peut servir : « *Des messages WhatsApp, vidéos, bons de livraison, témoins... On cherche tous les éléments possibles* », explique Jan Knockaert. Pour certifier un lien professionnel, rien ne vaut un contrôle sur le lieu de travail. Le problème, c'est que, « *si l'inspection du travail constate la présence d'un travailleur sans papiers, elle est obligée d'appeler la police, et donc l'Office des étrangers* ». Pour contourner ce problème, Fairwork Belgium a négocié un accord informel avec ce dernier : « *Si le travailleur en question a déposé une plainte et est accompagné par nous, alors il sera menotté et emmené au commissariat mais l'Office des étrangers se contentera d'un ordre de quitter le territoire, sans l'emmener en centre fermé.* »

Un arrangement précaire mais qui devrait, espère Jan Knockaert, encourager les travailleurs sans papiers à faire davantage valoir leurs droits.

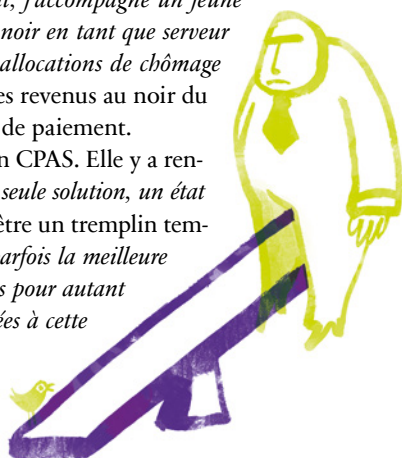
« PARFOIS LA MEILLEURE SOLUTION À UN MOMENT DONNÉ »

Isabelle, assistante sociale au service de médiation de dettes de Bruxelles Laïque

Les travailleurs sociaux du service de médiation de dettes de Bruxelles Laïque sont régulièrement confrontés à la zone grise de l'économie informelle lorsque, pour remonter la pente, des personnes endettées qu'ils accompagnent tirent (une partie de) leurs revenus du travail au noir. Se pose alors une question : faut-il prendre en compte ces revenus dans le cadre de l'élaboration de leur plan de remboursement ? Et faut-il en avertir les créanciers ?

À Bruxelles Laïque, « *cela se décide au cas par cas*, explique Isabelle. *Pour l'instant, j'accompagne un jeune homme qui, après avoir porté un bracelet électronique, va recommencer à travailler au noir en tant que serveur dans un bar. Vu sa situation d'endettement, il veut pouvoir continuer à percevoir ses allocations de chômage (qui sont déjà très basses) tout en gagnant un peu d'argent sur le côté* ». Dans ce cas-ci, les revenus au noir du jeune homme, jugés trop fluctuants, n'ont finalement pas été intégrés dans le plan de paiement.

Avant de rejoindre Bruxelles Laïque, Isabelle a travaillé pendant douze ans dans un CPAS. Elle y a rencontré un public « *principalement de sans-papiers, pour lequel le travail au noir était la seule solution, un état perpétuel* ». Aujourd'hui, l'assistante sociale constate que le travail au noir peut aussi être un tremplin temporaire pour les personnes ayant un parcours difficile : « *On peut entendre que c'est parfois la meilleure solution à un moment donné pour ces personnes, et on peut les soutenir. Mais ce n'est pas pour autant qu'on le fait à la légère. Il faut aussi essayer de comprendre la mécanique qui les a menées à cette situation, sans quoi notre intervention serait inutile.* »



UNE RECHERCHE D'EMPLOI FORMEL QUI FAIT VALOIR L'INFORMEL

Xavier, conseiller emploi d'une mission locale bruxelloise

Même dans le cadre de la recherche d'un emploi « formel », le travail au noir occupe « *une grande place* », observe Xavier (dont le prénom a été modifié à sa demande). « *Entre un tiers et la moitié* », à la grosse louche, des personnes qu'il accompagne y ont (eu) recours, estime le conseiller emploi. Lors de leurs premiers échanges à la mission locale, Xavier constate souvent que « *ces personnes sont très mutiques : elles me disent qu'elles n'ont aucune expérience. Mais en grattant un peu, et quand je leur explique que je ne suis pas là pour les contrôler ou les dénoncer, la parole s'ouvre. Et je découvre qu'elles ont souvent une expérience professionnelle très riche et variée, mais dans l'économie informelle* ».

Se pose alors un dilemme : ces expériences parfois nombreuses et multiples dans l'économie informelle ne peuvent pas apparaître sur les CV que la mission locale aide à rédiger, qui seront notamment examinés par Actiris et l'ONEm.

« *Mais pour un patron, c'est différent ; ces expériences de travail au noir restent attractives, puisque lui, ce qu'il veut, c'est justement de l'expérience.* » C'est ce qui a mené cette mission locale à jouer avec les contours de cette zone grise de l'informel, en accompagnant les chercheurs d'emploi dans la rédaction de deux types de CV différents : une version allégée et officielle (pour les offices de l'emploi) et une « informelle », souvent beaucoup plus fournie et détaillée, destinée aux employeurs.

Si une toute petite minorité des personnes qu'accompagne Xavier voit dans le travail au noir une perspective en soi (avec la possibilité d'accommoder ses horaires qu'elle ne trouverait pas dans un emploi « formel »), la plupart y ont plutôt recours en désespoir de cause : « *Entre avoir faim et travailler au noir, bien sûr qu'on choisit de travailler, qu'on fait ce qu'on peut pour nourrir sa famille...* »

COMBATTRE LE TRAVAIL NON DÉCLARÉ SANS STIGMATISER LES TRAVAILLEURS/EUSES

Département politique sociale & bien-être au travail de la FGTB

« *Le travail non déclaré est un phénomène complexe qui, effectivement, n'est pas aussi binaire qu'il n'y paraît*, confirme la FGTB. *Il menace tant l'individu que la société. Il porte atteinte directement aux travailleurs/euses ; il instaure une course à la concurrence déloyale qui a un impact tant sur les travailleurs/euses que sur les entreprises. S'ensuit un nivellement par le bas, d'abord informel (dans les faits, sur les lieux de travail) et, potentiellement, institutionnel par la suite (quand la dégradation des droits et des règles est devenue la norme).* » De plus, « *il s'agit bien souvent de l'unique moyen de survie pour de trop nombreuses personnes* ». Exemple avec les « grosses » plateformes. Non seulement les travailleurs « *ne bénéficient pas de l'ensemble du corpus normatif social auquel elles et ils ont normalement droit, mais, de plus, il s'agit d'un milieu ayant largement recours aux méthodes de travail non déclaré (location de compte(s) à des travailleurs/euses sans papiers par exemple)* ».

Face à ce phénomène pour le moins ambigu, la position du syndicat est ferme. « *Il faut combattre le travail non déclaré organisé et structurel sous toutes ses formes. Et cela sans stigmatiser les travailleurs/euses, car, si travail au noir il y a, c'est que, derrière, quelqu'un l'organise et c'est bien cette source qu'il faut combattre à tout prix.* » Cela passe pour le syndicat, par une série d'actions. Informer les travailleurs/euses, les défendre devant les tribunaux du travail pour réclamer le statut de salarié, porter plainte à l'inspection sociale. Mais aussi alerter les pouvoirs politiques, en exigeant des mesures plus contraignantes, allouer plus de moyens à cette lutte. « *Mais il existe de nombreux obstacles à cette lutte*, ajoute la FGTB, *comme l'isolement de ces travailleurs/euses, la barrière de la langue, la méconnaissance et la complexité des règles applicables, la méfiance envers les autorités et/ou les syndicats, les discours patronaux qu'ils peuvent entendre, la précarité vécue et la volonté d'en sortir 'coûte que coûte', les menaces qui pèsent sur eux et leurs familles, l'absence de données fiables quant à l'ampleur du phénomène, le manque de moyens relatifs aux différents services composant l'inspection sociale, le manque de moyens consacrés à la justice, etc.* »